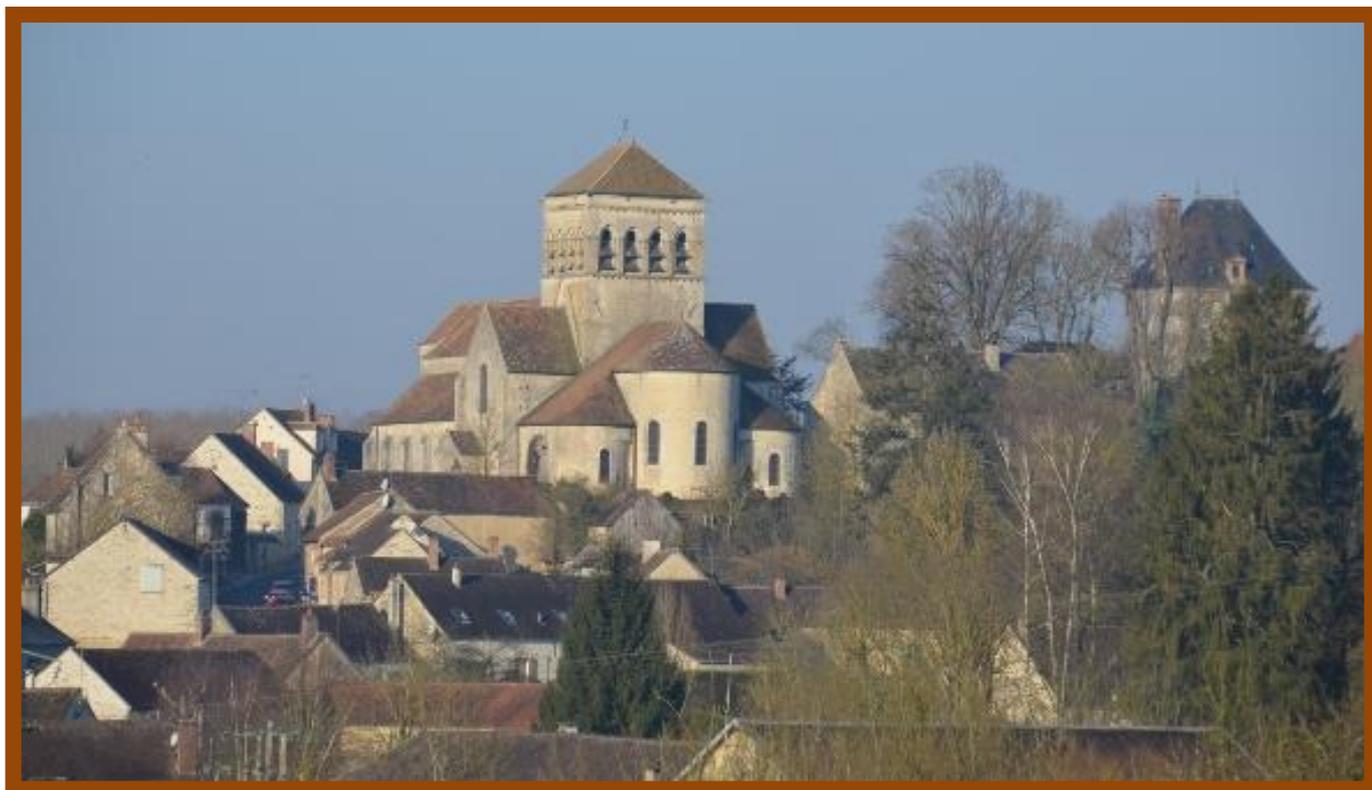


Saint-Loup-de-Naud *Infos*

JANVIER 2016 – N°4 – Le Journal Municipal



DOSSIER

Portail Occidental de l'Église

La restauration page 4

La Fondation du Patrimoine page 4-5

MOT DU MAIRE

Chers habitantes et habitants de Saint Loup, Courton le Bas, Courton le Haut et le Noyot.



L'année 2015 est terminée, elle ne fut pas joyeuse avec les attentats de janvier et novembre mais j'espère qu'elle fut agréable pour vous.

Pour notre commune la vie a continué et heureusement !

Des travaux ont été réalisés :

- Réfection de la rue des Osiers, rue des Fontaines et impasse Marceau Lavacherie.
- peinture de la cantine

Cette année, une tranche d'assainissement collectif est prévue (rue des vieux moulins, rue du vieux cimetière, et chemin de la Clavoise).

Le chemin piétonnier entre St Loup et Courton le Bas devrait être réalisé dès le printemps.

Des travaux sur le portail de l'église sont à l'étude. Financés à 80% par différents organismes (DRAC, Conseil Général et Conseil Départemental) les 20% restants sont trop élevés pour notre commune.

Un partenariat avec la Fondation du Patrimoine a été conclu afin de trouver des mécènes.

Un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) sera déposé en février pour l'extension de la défense incendie au Noyot.

Je vous présente tous mes vœux de bonheur, joie, prospérité et que 2016 soit une année de paix pour tous.

Gilbert DAL PAN, le Maire.

SOMMAIRE :

[LE MOT DU MAIRE](#) 2

[SITE INTERNET](#) 3

[RESTAURATION DU PORTAIL
DE L'ÉGLISE](#) 4 et 5

[ENVIRONNEMENT](#) 6

[CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE](#) 7

[SYNDICAT DE LA VOULZIE](#) 8

[TRAVAUX](#) 9

[VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE](#)
13

[INFOS PRATIQUES](#) 14

[AGENDA](#) 15

SITE INTERNET

Bienvenue sur le site internet officiel de la mairie de saint Loup de Naud

www.saintloupdenaud.fr

Les modes de vie évoluent, les modalités d'accès à l'information aussi. Internet est maintenant un outil de communication incontournable de notre quotidien, (les plus jeunes sont nés avec ...).

C'est pourquoi l'équipe municipale a souhaité créer un site internet dédié à la commune et au service de ses habitants.

Depuis le mois de septembre, le processus de construction de ce site a été engagé, et nous avons eu recours aux compétences d'une société de la commune, la société « Soluref » qui nous a aidés dans les démarches et la création de ce site.

Mieux communiquer avec les administrés de notre commune est une des préoccupations des élus municipaux, c'est pourquoi nous espérons que ce site internet facilitera la circulation des informations, le dialogue et favorisera les échanges pour une meilleure communication entre la municipalité et ses habitants.

Vous trouverez sur ce site les renseignements relatifs à la vie de la commune, son histoire, des informations administratives, économiques, sur les associations et les festivités pour votre quotidien.

Quelques parties du site sont encore en construction mais elles ne tarderont pas à voir le jour et à se développer pour vous proposer plus d'interactions.

C'est vers vous que nous nous tournons maintenant, et nous comptons sur vous pour que vous nous apportiez vos commentaires, suggestions, critiques afin de nous donner en permanence le souci de faire mieux.

Nous espérons que ce site vous apporte un lien nouveau vers les informations que vous attendez sur votre village.

Bienvenue sur le site de

REPUBLIQUE
FRANÇAISE
ARRONDISSEMENT ET CANTON
DE PROVINS
COMMUNE DE
SAINT LOUP DE NAUD
77650



[DECouvrir SAINT-LOUP DE NAUD](#) [LA VIE DE LA MUNICIPALITE](#) [ENFANCE-JEUNESSE](#) [CULTURE, SPORT ET LOISIRS](#) [VIE-PRATIQUE](#) [IMAGES](#)

RESTAURATION DU PORTAIL DE L'ÉGLISE :



L'église de Saint Loup de Naud est un des monuments les plus célèbres du département de Seine et Marne. Ancienne église d'un prieuré qui dépendait de l'abbaye de Saint Pierre le Vif à Sens, elle a été construite en deux étapes principales aux XIe et XIIe siècles, selon une architecture romane et gothique assez rare dans le domaine champenois. Elle conserve surtout un exceptionnel portail sculpté, dont les dispositions à statues colonnes sont très représentatives du développement des portails

religieux, depuis la façade de la basilique de Saint Denis en 1140, jusqu'au début du XIIIe siècle.

Classée depuis 1846 parmi les Monuments historiques, l'église a fait l'objet de nombreuses restaurations, notamment la réfection des toitures et le drainage du bas-côté nord. Aujourd'hui une opération est en prévision qui permettra :

- L'assainissement, la restauration et la protection du portail.
- La réorganisation de l'emmarchement et du dallage du porche.

Les demandes de subventions ont été lancées et celles-ci sont pratiquement obtenues mais elles sont limitées par la loi à 80% du total des travaux, ce qui laisse à la commune une somme assez importante à donner. C'est pour cela que nous avons décidé de faire appel au mécénat et pour nous aider dans cette démarche nous avons sollicité la Fondation du Patrimoine.

La commune remercie tous les donateurs qui nous ont permis de récolter 862.92 euros (180 euros lors de la journée du patrimoine, 621 euros lors du concert de Noël et le reste grâce au tronc situé à l'entrée de l'église).



La Fondation du Patrimoine en quelques mots

Créée par la loi du 2 juillet 1996, et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine local, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture d'une région (maison, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts...)

La conservation de ce patrimoine de proximité, le plus souvent non protégé par l'Etat, est de la responsabilité de tous.

La Fondation du Patrimoine mobilise ainsi toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission des savoir-faire.

Sur le terrain, dans tous les départements et régions, un réseau de délégués bénévoles agit au quotidien, aux côtés des acteurs locaux, afin de mettre en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine.

La souscription publique :

Véritable campagne de mobilisation du mécénat populaire, elle permet de soutenir des projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif, bâti, mobilier ou naturel.

Le mécénat d'entreprise :

La Fondation du Patrimoine propose aux entreprises de s'associer à des actions de mécénat conçues en fonction de leurs spécificités propres (secteur d'activité, implantation géographique, histoire, etc), susceptibles de conforter leur image et de renforcer leur ancrage local.

1 DON = 1 RECU FISCAL

Exemple : vous donnez 100 €, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 € (impôt sur le revenu), 75 € (ISF), et 60 € (impôt sur les sociétés).

**SAUVEGARDER
POUR
TRANSMETTRE**



Le village de Saint-Loup de Naud est situé à quelques km au sud-ouest de Provins.

L'église de Saint-Loup de Naud, implantée sur une butte qui domine la petite vallée du Dragon, est un des monuments les plus célèbres de Seine-et-Marne. Ancienne église d'un prieuré qui dépendait de l'abbaye de Saint-Pierre le Vif, à Sens, elle a été construite en deux étapes principales aux XI^e et XII^e siècles, selon une architecture romane et gothique assez rare dans le domaine champenois.

Elle conserve un exceptionnel portail sculpté dont les dispositions à statues colonnes sont très représentatives des portails religieux depuis la façade de la Basilique de Saint-Denis en 1140 jusqu'au début du XIII^e siècle.



Grâce à vos dons, le portail de l'église pourra être restauré



Les travaux permettront l'assainissement, la restauration, la protection du portail, la réorganisation de l'embarquement et du dallage du porche très vétuste.

1 DON = 1 RECU FISCAL

La Fondation du patrimoine

STATUT

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat. Habilitée par le ministère de l'économie et des finances et par le ministère de la culture et de la communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces.

ORGANISATION

La Fondation du patrimoine est décentralisée dans chaque région et s'appuie sur un réseau dense de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

MOYENS D'ACTION

Pour mener à bien sa mission, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments incitatifs. Le label « Fondation du patrimoine » facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux. La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.



ENVIRONNEMENT

Une pêche électrique à Saint Loup de Naud pour étudier les poissons du Dragon :

La rivière du Dragon abrite des espèces sensibles et patrimoniales, c'est pourquoi elle a été classée au titre de Natura 2000. Afin de savoir comment se portent les populations de Chabot (*Cottus gobio*) et de Lamproie de planer (*Lampetra planeri*), la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, réalise des suivis sur des secteurs bien précis de la rivière. C'est pour cela que tous les ans, des pêches électriques sont effectuées sur la commune de Saint Loup de Naud. Cette année, la station prospectée est celle localisée sur le Ru des Glatigny au cœur du périmètre de captage d'Eau de Paris. Une autre station a été inventoriée sur la commune de Longueville au niveau de la Chaussée Noyau.



Les résultats de la station du Ru des Glatigny sont les suivants :

Espèces capturées en 2015	Effectifs
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	163
Truite (<i>Salmo trutta fario</i>)	3

Les espèces piscicoles présentes sont peu nombreuses mais bien

représentatives d'une zone de source. En effet

l'eau sortant tout juste de terre est relativement pure et contient peu d'éléments nutritifs, ce qui ne permet pas d'avoir une productivité forte dans le milieu aquatique. C'est pour cela que les seules espèces retrouvées sont le Chabot et la Truite, deux espèces qui se nourrissent de larves d'insectes aquatiques.

Les résultats de la station de la Chaussée Noyau à Longueville sont les suivants :

Espèces capturées en 2015	Effectifs
Barbeau fluviatile (<i>Barbus barbus</i>)	1
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	561
Chevesne (<i>Squalius cephalus</i>)	1
Loche franche (<i>Barbatula barbatula</i>)	17
Lamproie de planer (<i>Lampetra planeri</i>)	3
Vairon (<i>Phoxinus phoxinus</i>)	52
Épinoche (<i>Gasterosteus aculeatus</i>)	4

La diversité du peuplement piscicole est plus importante d'autant plus que la confluence avec la Voulzie est toute proche. Le Barbeau fluviatile et le



Chevesne sont deux bons exemples de poissons se déplaçant facilement et sur de grandes distances au sein d'un même cours d'eau ou d'une rivière à l'autre. La Loche franche, la Lamproie de planer, le Chabot et le Vairon, sont des espèces dites accompagnatrices de la Truite. Il est donc normale de les retrouver ensembles sur une même portion de rivière.

La conclusion de ces inventaires est que les espèces Natura 2000 ont été retrouvées et aucune espèce exotique n'a été capturée. Ce constat est donc plutôt positif même s'il doit être nuancé.

Ces résultats seront plus finement analysés et expliqués dans le bilan 2015 qui sera disponible sur le site Internet (<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/riviere-du-dragon/l-animation-du-site/les-suivis-ecologiques>) au début de l'année 2016.

Continuité écologique, et les rus de Saint Loup de Naud, où en sommes-nous ?

Notre commune est traversée par deux rus, le Ru des Glatigny et le ru des Vieux Moulins, qui se rejoignent pour donner le Ru du Dragon. A Longueville, le Ru du Dragon se jette dans la Voulzie.

Différents ouvrages ont été édifiés par le passé, pour utiliser la puissance de l'eau (certains remontent à avant 1789). Ces ouvrages, au sens de la loi, constituent des obstacles à la continuité écologique, c'est à dire qu'ils sont réputés empêcher la libre circulation des poissons, et l'écoulement naturel des sédiments.

La loi dont on parle ici est la loi LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de décembre 2006), qui imposent des travaux sur ces ouvrages, à réaliser avant fin 2017, pouvant aller jusqu'à la destruction (ou effacement) des ouvrages. Ces travaux sont à la charge des propriétaires des ouvrages, et sont en tout ou partie finançables par l'Agence de l'Eau Seine –Normandie.

Le Ru des Vieux Moulins possède un ouvrage concerné par cette loi. Il s'agit du déversoir près du lavoir, qui constitue également la réserve incendie de la commune, et qui alimente en eau le Moulin des Osiers.

Un peu plus en aval, un déversoir renvoie de l'eau vers le ru des Glatigny. Puis sur le ru des Glatigny, un nouveau déversoir et une vanne alimente le bief (ou canal) qui traverse Courton le Bas, et alimente le Moulin de Courton et ses propres ouvrages.



Plus en aval, l'entreprise MERSEN possède également un déversoir.

De nombreux organismes sont impliqués dans ce dossier : l'Agence de l'Eau, la Fédération de Pêche, Natura 2000, le Syndicat de la Voulzie, La Direction Départementale des Territoires du 77 Police de l'Eau, L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques...

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre ces organismes, et certains propriétaires et riverains, et la mairie. La dernière réunion était en décembre 2015.

Nous avons convenu le principe de lancer une étude de faisabilité avec un bureau d'études pour envisager des solutions pour se conformer à la loi. Nous souhaitons que tous les cours d'eau et leurs ouvrages soient pris en compte dans la même étude, du fait des interactions entre eux.

Mais nous sommes nombreux à refuser les solutions qui sont proposées aujourd'hui, à savoir la destruction pure et simple des ouvrages, qui remettrait en cause les débits d'eau et les équilibres entre les différents rus et bief, sans parler de la disparition des moulins et des lavoirs en tant que tels !

Nous avons décidé de poursuivre le dialogue avec l'administration, mais en restant fermes sur les futures solutions, d'autant que l'application stricte de la loi LEMA est de plus en plus contestée...

Pour plus de renseignements : moulinsidf.com

Jérôme LAMOINE – Moulin de Courton

Evelyne MAGNIEZ – Mairie de Saint Loup de Naud

Syndicat pour l'aménagement et l'entretien du Bassin de la Voulzie

Compte rendu de la séance du comité syndical du lundi 14 décembre 2015.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Travaux d'entretien 2016 :

- Voulzie : Du pont de Septveilles à l'aval de Provins soit 4500ml.
- Durteint de la confluence avec la Voulzie à l'aval de Provins soit 2500ml
- Entretien de la Voulzie et du Durteint dans Provins intra-muros
A l'occasion de ces travaux, il pourrait être procédé à la suppression de la vanne OH19 : Moulin de Becherot sur le Durteint.

Continuité écologique des cours d'eau : Lancement d'une étude visant l'effacement de 3 ouvrages pour lesquels les propriétaires ont donné leur accord :

- OH10 Moulin des Bruères Ste Colombe (usine United Petfood) : Démantèlement du clapet
- OH11 Moulin de Beauregard à Poigny : Démantèlement des vannes et des portiques
- OH12 Moulin de Pongelot à Poigny (usine BBGR) : arasement de l'ouvrage.

Cette étude pourra être subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 100%.

Participation des communes : Diminution de 3% de la participation des collectivités locales.

La commune de Saint Loup de Naud a fait part de ses inquiétudes ainsi que les propriétaires d'ouvrages, pour le coût des études et la réalisation des travaux pour la restauration des continuités écologiques du ru du Dragon. M. JEUNEMAITRE s'est proposé, si les membres du syndicat sont d'accord, d'être le porteur du projet de Saint Loup en 2017 : Le cahier des charges est de rétablir la restauration écologique tout en gardant notre patrimoine vernaculaire et de garder un débit d'eau suffisant dans le « canal du Dragon » pour alimenter le moulin de Courton le bas. D'obtenir un maximum de subventions sachant que les propriétaires privés et la commune de Saint loup de Naud devront payer leur cote part, le syndicat ne donne pas d'aide financière.

L'eau de Saint Loup de Naud- Dérogation aux limites de qualité des eaux

Depuis plusieurs années la commune distribue une eau non-conforme aux limites de qualité définies par le code de la Santé Publique, en l'occurrence vis à vis des pesticides (déséthylatrazine) et des nitrates. En cas de non respect de ces limites, le Maire doit prendre le plus rapidement possible des mesures correctives (article R 1321-27 du code de la santé publique). Considérant que le service eau et assainissement ne dispose pas de solution techniquement et financièrement acceptable pour les usagers du service ; considérant que la commune va être rattachée au périmètre du projet de maillage du Provinois d'ici 2020, le Conseil Municipal, en date du 5 octobre 2015, à la majorité, a autorisé le Maire à faire une demande auprès du Préfet pour obtenir une dérogation aux limites de qualité de l'eau destinées à la consommation humaine au titre des articles R.1321-26 à R.1321-36 du code de la Santé Publique, sur la base de ce raccordement. Cette dérogation a été acceptée par arrêté préfectoral n°15 ARS 107 SE en date du 31 décembre 2015, pour une durée de trois ans.

Afin de pouvoir permettre un retour à des valeurs réglementaires, la commune va devoir financer des travaux onéreux. Il reste encore une centaine de branchement plomb à changer. Le 30 novembre 2015, le Conseil Municipal, a décidé de commencer à augmenter progressivement le tarif de l'eau dès 2016 afin d'anticiper le raccordement éventuel avec le Provinois et permettre d'améliorer ses réseaux.

TRAVAUX

Quelques points sur les travaux en cours et futurs sur la commune :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF A SAINT LOUP DE NAUD

Dans le schéma directeur d'assainissement collectif de la commune, il est prévu une tranche d'extension sur Saint Loup. Cette tranche concerne au minimum 15 foyers qui devaient être traités par une mini station chemin de la Clavoise. Ce projet est caduc de part son coût et du fait du manque d'espace sur le terrain prévu à cet effet.

Il reste le choix de raccorder cette tranche sur le réseau général par une pompe de relevage collective.

Nous avons rencontré lors d'une réunion le 04 décembre 2015 la SATESE (Service d'Animation Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux) du Conseil Départemental, la Lyonnaise des Eaux, et le cabinet faisant l'étude de ce projet.

Le projet d'étendre l'assainissement collectif à Saint Loup semble viable mais pour la SATESE l'urgence est de se concentrer sur le fonctionnement de la station d'épuration. Son volume de traitement est actuellement au maximum du fait d'entrées d'eaux claires parasites (de ruissellement principalement) d'environ 60 %. De plus l'absence de bassin d'orage entrave son fonctionnement lors de pluies abondantes.

De ces faits l'Agence de l'Eau Seine Normandie (principal organisme qui octroie les subventions pour l'assainissement) risque de ne pas prendre cette extension en priorité.

Il a été décidé de commencer par rechercher ces entrées parasites d'eaux claires et de résoudre ce problème. Ce sera fait au 1er trimestre 2016. Une étude de débit sera effectuée à la station d'épuration à la suite de ces travaux par la SATESE.

Une nouvelle réunion sera programmée au 2ème trimestre 2016 avec les mêmes interlocuteurs et l'Agence de l'Eau.

STATION D'EPURATION

Après quelques mois de dysfonctionnement de la station d'épuration, la pompe de brassage a été remplacée par la Lyonnaise des Eaux.

CHEMIN PIETONNIER SAINT-LOUP /COURTON

Courant 2015 nous avons décidé d'inscrire dans nos projets de travaux, la réalisation d'un chemin piétonnier entre Saint Loup et Courton le Bas.

A l'heure actuelle nous attendons la signature de la convention entre les Eaux de Paris et la commune.

Par la suite les travaux seront réalisés par les équipes du Lycée des Pannevelles durant le printemps prochain.

Ce chemin d'une largeur de 3m, pour les usagers pédestres et cyclistes, sera d'une longueur d'environ 500m.

Ce chemin permettra une circulation pédestre plus sécurisante et plus agréable par temps humide pour relier les deux hameaux.

CAMERAS DE SURVEILLANCE

Depuis quelque temps des incivilités au niveau de l'école se sont produites. Début Juillet, une porte a été fracturée à la bibliothèque scolaire avec visite des locaux, quelques intrusions dans la cour de l'école, sur les murs et toits des préaux. Des dégradations au niveau des gouttières, autour de la Mairie et un amoncellement hebdomadaire de détritiques en tout genre, font que nous envisageons d'installer des caméras de surveillance dans le périmètre de ces deux bâtiments. Nous espérons que les auteurs de ces incivilités prendront conscience que tous ces petits méfaits nuisent à l'image de la commune et que l'incidence de ces faits influe sur les impôts des contribuables.

Journée du Patrimoine

En ce dimanche 20 septembre 2015, le Conseil Municipal a organisé un marché du Terroir et proposé aux visiteurs l'ouverture de son lavoir.

Des producteurs régionaux étaient présents :

M. EON de Boisdon et son miel, la Brasserie RABOURDIN de Courpalay et sa bière de Brie, la Ferme du Chaillois de Thénisy et ses farines bio, la Fromagerie GAUTHIER de la Chapelle et ses bries, Mme C. RENAULT, la Ronde des Abeilles de Provins et ses produits à la rose, les lentilles et l'épeautre bio de M COSSON de Sourduin, le Panier de légumes d'Automne de Mme VIALLANEX, Messieurs MAGNIEZ, MASSON et BELANGER.



Sans oublier le jus de pomme de M et Mme BELANGER qui avaient apporté leur pressoir. Toute l'équipe s'est mobilisée pour produire le jus et permettre à tous les visiteurs une dégustation.

Merci à Romain OSSOLA pour sa précieuse aide (et sa chute dans la cascade qui a marqué cette journée), merci également à M. CHARBONNIER pour son investissement quant à la préparation du lavoir. Les divers objets anciens et vêtements ont été fournis par Mme BERTHOU, Mme GRIES, le Musée de Luisetaines et Michel. Merci à M. LAROCHE qui a ouvert les jardins de la Tour aux visiteurs.

Nos aînés

REMISE DES COLIS DE FIN D'ANNEE

Comme chaque année, nous avons distribué le samedi 19 décembre dernier, 93 colis. Un petit moment de convivialité et de partage avec nos anciens qui est toujours très apprécié de chacun. Nous rappelons que toute personne ayant 70 ans dans l'année et habitant sur la commune doit se faire connaître auprès de la Mairie afin d'être inscrite pour la prochaine distribution.

RENCONTRE AVEC NOS AINES

Mesdames Béatrice BELANGER et Evelyne MAGNIEZ reprendront leur visite de courtoisie.

Concert de Noël

Le dimanche 20 décembre 2015, l'église de Saint Loup de Naud a accueilli beaucoup de monde venu entendre les chants de Noël interprétés par la chorale du Montois et du Provinois qui nous ont charmés durant une heure et demie.

Artistes et spectateurs se sont retrouvés à la fin du concert autour d'un vin chaud et des pâtisseries offerts par la municipalité.

Ce moment de partage a été l'occasion d'informer les personnes présentes de notre projet de réfection du portail de l'église et grâce à leur générosité, nous avons récolté environ 621 € de dons ce jour-là.

Ateliers Créatifs

Après avoir consulté et échangé au mois d'avril 2015 avec une douzaine de jeunes du village, pour connaître leurs souhaits sur des activités au sein de la commune, le conseil a décidé de mettre en place depuis début novembre des ateliers créatifs, pour les enfants de 10 à 15 ans, en partenariat avec Les Ateliers d'Anna, animés par Mme Corral.

Actuellement dix jeunes participent aux ateliers. **Il reste encore une dizaine de places.** N'hésitez pas à vous inscrire en Mairie.

Les ateliers ont repris un samedi sur deux, depuis le 16 janvier, et ce jusqu'à fin juin 2016.

Nous réfléchissons actuellement à d'autres activités pour toucher un maximum d'enfants, et ne tarderons pas à vous tenir informés.

LA MUNICIPALITÉ : Vivre ensemble

Bruit - nuisances

❖ **Les bruits** provenant de chaînes Hi-fi, de téléviseurs, d'appareils de radio, de hauts parleurs, d'instruments de musique, d'appareils ménagers ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés aux locaux d'habitation ne doivent pas être audibles du voisinage entre 22h et 7h.

❖ **Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage** réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, telles que tondeuses à

gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 7h00 à 20h, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30, les dimanches et jour fériés de 10h à 12h.

❖ **Le brûlage à l'air libre** étant interdit, les végétaux pourront alimenter un compost ou être apportés à la déchetterie.

Saint-Loup propre : aidez nous à garder notre village propre et pour cela ne sortez pas vos poubelles trop tôt. Et surtout une fois les éboueurs passés, pensez à les rentrer.

Signalement des défauts d'éclairage public

Votre municipalité vous informe qu'un contrat de maintenance nous lie avec l'entreprise SOMELEC pour les vérifications et changement des ampoules de l'éclairage public. Quatre passages par an sont organisés pour ces interventions. Si vous rencontrez des endroits où l'éclairage est défaillant, nous vous remercions de le signaler au secrétariat afin d'organiser son remplacement.

Les containers à ordures ménagères, à tri sélectif et les Points d'apports volontaires



Il est rappelé aux administrés que les containers sont à mettre sur la voie publique le précédent soir de la collecte à partir de 18h et doivent être retirés dans la journée. Ceci afin d'éviter les détrit.

Pour les Points d'apports volontaires, nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer des

détritus. Ces points d'apports sont réservés uniquement aux papiers, aux verres et textiles.

NOUVEAUX HABITANTS

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants de notre commune.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer en Mairie.



LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

Démarche civique essentielle, ces trois étapes sont indispensables pour réaliser le parcours de citoyenneté. À l'issue de la troisième étape (JDC), un certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté vous sera remis. Ce document vous sera demandé lors d'inscriptions aux examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



1

L'ENSEIGNEMENT DE DÉFENSE

OÙ ? Au collège et lycée.

QUAND ? Dans les classes de 3^e et de 1^{re}.

POURQUOI ? Pour mieux comprendre les valeurs qui fondent la République et sensibiliser les élèves à leur devoir de défense. Il est inscrit dans le socle commun de connaissances et de compétences.

2

LE RECENSEMENT

QUI ? Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans.

OÙ ? À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.service-public.fr).

POURQUOI ? Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée défense et citoyenneté. Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

3

LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

QUI ? Tous les jeunes français, filles et garçons.

OÙ ? Dans une enceinte militaire ou une institution proche de votre domicile.

QUAND ? Avant 18 ans.

QUOI ? Une journée de sensibilisation aux enjeux de la défense et de la sécurité, une rencontre avec les femmes et les hommes de la défense, un test de détection des difficultés de lecture.



POUR SAVOIR SI J'AI MON PERMIS, C'EST SUR : permisdeconduire.gouv.fr



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



Tout est disponible sur permisdeconduire.gouv.fr



• CONNAÎTRE VOTRE RÉSULTAT •

48 heures après l'examen, rendez-vous sur le site de la Sécurité routière. Indiquez votre numéro de dossier, votre date de naissance et la catégorie du permis.

Vous êtes reçu(e) : la mention **FAVORABLE** est indiquée au bas du Certificat d'examen du permis de conduire (CEPC).

Vous n'êtes pas reçu(e) : la mention **INSUFFISANT** est indiquée au bas du CEPC. Les raisons de l'échec et des pistes d'amélioration sont indiquées dans le document.

• ÉDITER UN CERTIFICAT PROVISOIRE •

Le Certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) accompagné d'un titre permettant de justifier de son identité, vous permet de conduire pendant 4 mois à compter de la date d'examen, en attendant le permis officiel.

CEPC version numérique
Vous pouvez télécharger votre certificat. Il peut être présenté aux forces de l'ordre directement sur smartphone ou sur tablette.

CEPC version papier
Vous pouvez imprimer votre certificat en ligne ou l'obtenir auprès de votre école de conduite.

• SUIVRE LA FABRICATION DE VOTRE PERMIS •

SUR permisdeconduire.gouv.fr

- Pour accéder au service, saisissez votre numéro de dossier.
- En temps réel, vous suivez les différentes étapes de fabrication de votre permis de conduire.
- Vous pouvez demander à être prévenu de la disponibilité de votre permis par courriel ou par sms.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



VIE ASSOCIATIVE et SPORTIVE : une Commune pour tous

Compte-rendu des Après-Midi de Saint-Loup

Festival Ile de France à Saint-Loup

“A l’initiative du Conseil Régional d’Île-de-France, le Festival d’Ile de France propose chaque année, aux mois de septembre et d’octobre, une trentaine de concerts dans des lieux du patrimoine francilien avec un thème pour chaque année”.

Saint Loup de Naud faisant partie de ce patrimoine et l’église de Saint Loup de Naud comptant parmi les plus beaux témoignages de l’art roman en Île-de-France, le Festival s’est proposé depuis trois années d’y intervenir dans le cadre d’un partenariat avec les Après-Midi de Saint-Loup et avec l’accueil de la Mairie.

Le thème de cette année était « *Aventures et musiques vagabondes* » et plus spécialement pour Saint-Loup « *Marco Polo, un voyage musical* »

Nous avons donc pu entendre le dimanche 20 septembre, avec la magnifique acoustique de notre église, les ensembles En Chordas et Constantinople. Notre curiosité a donc été stimulée grâce à ces musiques inconnues allant de la Grèce à l’Asie Mineure en passant par la Chine et la Mongolie. Nous avons pu entendre outre des chœurs grecs et turcs, le joueur de pipa, genre de luth chinois : Changwei Chen ou plus étrange encore : le mongol Amarttuvsvin, son tobshuur et ses chants gutturaux.

Mais la prestation ne s’arrêtait pas là et le Festival IDF avait voulu faire participer tous les volontaires de notre environnement.

Toute la journée : la Mairie de Saint-Loup et des conseillers municipaux accueillaient les participants, au vieux lavoir de Saint-Loup avec une reconstitution très intéressante d’un lavoir ancien et tous ses instruments de nettoyage. Ils proposaient en outre aux curieux, du cidre tiré directement du pressoir et des produits briards.

Randonnée pédestre : Du Ru du Dragon à la Reine de Saba -

Depuis la gare jusque l’église en passant par Lourps, avec Monsieur Jean-Pierre RAJA comme guide expérimenté.

Restauration - Grillades sur la route de la Soie -

Avec l’Association le Piment d’Espelette, Président Thierry BOULAY, dans le jardin de l’ancien prieuré : une association qui fait ses preuves dans l’art de la grillade mais aussi dans le sourire et la gentillesse.

Visites : L’église Saint-Loup et son prieuré -

Visite placée sous la conduite de la Société d’Histoire et d’Archéologie de l’Arrondissement de Provins (SHAAP) /

La Tour de la Haute Maison et ses jardins –

Ouverture exceptionnelle pour les journées du patrimoine

Accueil en musique au chevet de l’église par le duo de mandolines David LAHEURTE et Marina GIRARD.

Une bien belle journée sous le regard bienveillant de notre Saint Patron qui avait décidé que ce jour-là, le soleil brillerait !!

Saint Loup écolo : le récupérateur d’eau

Pour faciliter l’acquisition d’un récupérateur d’eau, le Conseil Municipal a décidé d’octroyer une subvention par foyer pour l’achat d’un récupérateur d’eau. **La demande de subvention devra être faite entre le 1^{er} mai et le 30 juillet 2016.**

Si vous êtes intéressés, le dossier complet est à retirer en mairie.

MONOXYDE DE CARBONE

Comment prévenir les intoxications dans les lieux de culte ?

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant. Il provoque maux de tête, nausées et vertiges, et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves. Il est la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

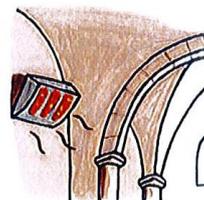
Dans les lieux de cultes, 6 épisodes d'intoxications au monoxyde de carbone ont été recensés en 2011, qui ont concerné 148 personnes et occasionné 22 hospitalisations. Les intoxications dans les lieux de culte sont le résultat d'un problème de combustion dans les appareils de chauffage, dû à un manque d'oxygène au niveau du foyer de l'appareil, quelle que soit la source d'énergie utilisée : bois, gaz, charbon, essence ou éthanol.

Ce problème de combustion survient lorsque les appareils de chauffage sont mal entretenus ou utilisés de façon inappropriée (trop longtemps par exemple, notamment lors du pré-chauffage de la salle) et lorsque la ventilation du local est insuffisante. Le monoxyde de carbone peut alors s'accumuler en forte concentration dans le lieu de culte et provoquer des intoxications.

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde.

Les bons gestes de prévention aussi :

- entretenez les appareils de chauffage ;
- si elles existent, maintenez les ventilations en bon état de fonctionnement ;
- **panneaux radiants à combustible gazeux : ne les faites fonctionner qu'en période d'occupation des locaux, le pré-chauffage de la salle est interdit ;**
- **appareils électriques et appareils à combustion raccordés à un conduit de fumée : le pré-chauffage est permis ;**
- il est recommandé de doter une des personnes présentes sur les lieux de la manifestation d'un détecteur portable de monoxyde de carbone.



Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de :

- le centre anti-poison relevant de votre région ;
- un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...);
- les Agences Régionales de Santé (ARS) de votre région ;
- le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie.



Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, **ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications.**

La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion, la bonne ventilation des locaux et l'utilisation appropriée des chauffages d'appoint.



En cas de suspicion d'intoxication due à un appareil à combustion :
faites évacuer immédiatement les locaux et appeler le **112** (n° d'urgence européen), le **18** (Sapeurs-Pompiers) ou le **15** (Samu).



AGENDA



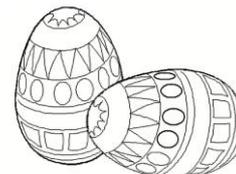
FEVRIER 2016

13 : Carnaval organisé par « Les enfants d'Abord ».

MARS 2016

12 : Soirée Couscous organisée par le Foyer Rural au Foyer Polyvalent de Loisirs.

28 : Chasse aux Œufs de Pâques proposée par la Municipalité et « Les Enfants d'Abord ».



MAI 2016

8 : Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945.

21 : Soirée Barbecue organisée par le Foyer Rural au Foyer Polyvalent de Loisirs.

22 : 1^{ère} brocante 2016 organisée par « Les Enfants d'Abord ».



MAI/JUIN 2016

Du 27 mai au 16 juin : exposition « Le papier dans tous ses états » proposée par les « Après-Midi de Saint-Loup » au Foyer Polyvalent de Loisirs, entrée gratuite visite tous les jours de 14h à 19h.

4 juin : Concerts à l'église « Rencontres musicales franco-américaines » organisés par les « Après-Midi de Saint-Loup » (17h30 et 19h30).

18 juin : Fête de la Musique organisée par la Municipalité et les associations de Saint Loup de Naud.



AOÛT 2016

7 : 2^{ème} brocante 2016 organisée par « Les Enfants d'Abord ».

ETAT CIVIL :

NAISSANCES :

Le 15 août 2015

CHARAALLAH Ylana

Le 24 septembre 2015

PEREIRA Tiago

Le 24 septembre 2015

PEREIRA Télio

Le 28 octobre 2015

DJEGUI DEPPENN Hayden

Le 25 décembre 2015

AZNAR Côme

Le 28 décembre 2015

DUPRE Damien

MARIAGES :

Le 08 août 2015

LELEUX Jean-Yves & THÉRY Cécile

Le 29 août 2015

NOBLET Fabien & MOLIN Gwenaëlle

Le 10 novembre 2015

HERELLE Fabien & LEBOUIC Jessica

DÉCÈS :

Le 25 août 2015

HERVÉ Michel

Le 17 novembre 2015

LE CLAINCHE Jean

Le 11 janvier 2016

PERRAUDIN épouse MAURY Odile

Le 14 janvier 2016

ANDREUX Frédéric

Vous avez toujours la possibilité d'être reçu, sur rendez-vous, par un élu, même en dehors des horaires d'ouverture du secrétariat.

La Mairie

Rue Paul Eluard

Courton Le Bas

77650 Saint Loup de Naud

Accueil du public :

Lundi : 14h30-19h

Mardi : 10h-12h

Mercredi : 10h-12h et 14h30-18h

Vendredi : 10h-12h et 14h30-19h

Téléphone : 01 64 08 62 58

Numéro d'astreinte : 06 89 57 42 17

Adresse mail : mairie.saint.loup.de.naud@wanadoo.fr